



# **ASSEMBLEE GENERALE de l'Asfad**

**Le 18 octobre 2016**

**Stade Rennais  
« Roazhon Park »**

**111 Rue de Lorient  
35000 RENNES**

**Siège social**

146 D rue de Lorient  
CS 64418  
35044 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 59 60 01  
Fax 02 99 59 24 28  
[siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr)

Nous sommes heureux de vous accueillir dans les locaux du stade rennais « Roazhon Park » à Rennes pour cette nouvelle Assemblée Générale de l'ASFAD.

Vous trouverez dans ce document :

- le rapport moral 2015 établi par Monsieur KERGOSIEN Jean-Georges, Président
- le rapport financier de l'exercice 2015 présenté par :  
Madame BATAILLE , Administratrice  
Madame KERVRANN de KPMG
- le rapport général du Commissaire aux Comptes présenté par Monsieur GUERIN
- les rapports d'activité des établissements et services
- la présentation du projet associatif

Nous vous informons que si vous souhaitez obtenir les documents comptables détaillés et/ou les rapports d'activités détaillés par service ou établissements, ils sont volontiers à votre disposition au secrétariat de direction. Tél. 02.99.59.60.01

**COMPOSITION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR COLLEGE**

**Année 2015**

Collège des personnes physiques	Les départs	Les renouvellements de candidatures	Les nouvelles candidatures
<p><b>(BUREAU 2015)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mr KERGOSIEN J. Georges</b> Président</li> <li>• <b>Mme BAGNAUD Françoise</b> Trésorière</li> <li>• <b>Mr ILLIAQUER Pascal</b> Secrétaire</li> <li>• <b>Mme MILLON Isabelle</b> Secrétaire adjointe</li> <li>• <b>Mr PAJOT Claude</b> vice-président vie et stratégies associatives</li> <li>• <b>Mme VILBERT Elodie</b> Trésorière adjointe</li> </ul> <p><b>AUTRES ADMINISTRATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mme BATAILLE M. Annick</b></li> <li>- <b>Mr DANTON Jean-Jacques</b></li> <li>- <b>Mme FAYOLLE Anne</b></li> <li>- <b>Mme FEUILLU M. Odile</b></li> <li>- <b>Mme LE GOUX Anne-Marie</b></li> <li>- <b>Mme RAYSSIGUIER Yvette</b></li> <li>- <b>Mme VINCENT Micheline</b></li> </ul>	<p><b>Mme FAYOLLE</b> <b>Mme MILLON</b> <b>Mme RAYSSIGUIER</b> <b>Mme VILBERT</b> <b>Mme VINCENT</b></p>	<p><b>Mme BAGNAUD</b> <b>Mr DANTON</b> <b>Mme FEUILLU</b> <b>Mr KERGOSIEN</b></p>	<p><b>Mr FERLICOT</b> <b>Mme RADULESCU</b> <b>Mme TANGUY-PRIGENT</b></p> <p><u>Collège personnes morales</u></p> <p><b>Mme GUILLAUDEUX</b> Archipel Habitat (ADO HLM)</p> <p><b>Mr LE FERRAND</b> Equipe mobile Guillaume Régnier</p>

Collège des représentants légaux des enfants accueillis au multi accueil (2 sièges de titulaire)	Les départs	Les renouvellements de candidatures	Les nouvelles candidatures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme BERTEAU Katell</b></li> <li>• <b>Mme MENEZ Stéphanie</b></li> </ul>	<p>Mme BERTEAU Mme MENEZ</p>		

Collège des personnes accueillies ou accompagnées (2 sièges de titulaire CHRS et Centre Maternel)	Les départs	Les renouvellements de candidatures	Les nouvelles candidatures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme GUILLORET Stéphanie</b></li> </ul>	<p>Mme GUILLORET</p>		

Les candidatures éventuelles peuvent être recueillies au cours de l'Assemblée Générale et par cooptation permettre l'intégration au Conseil d'Administration

Nous procéderons aux élections en fin d'Assemblée Générale, par vote à bulletin secret, (les bulletins et les enveloppes seront remis aux adhérents)

# SOMMAIRE

<b>1- RAPPORT MORAL</b>	page 5
<b>2 - RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2015</b>	Page 9
De Mme BATAILLE - administratrice	Page 10
De Mme KERVRANN - KPMG	Page 11
De Mr GUERIN - Commissaire aux Comptes	Page 14
<b>3- RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS OU SERVICES PROJET ASSOCIATIF RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CA</b>	page 16
a) le Centre Maternel	page 17
b) l'UVMEP	page 18
c) le chantier d'insertion	page 19
d) l'insertion socio-professionnelle : les actions Inter'Agir et Mosaïque de Parcours	page 20
e) le multi accueil	page 22
f) le Service de Prévention des Violences conjugales et intrafamiliales	page 23
g) le CHRS	page 24
h) le projet associatif	page 26
i) le renouvellement des membres du CA	page 31

# **Rapport moral**

**Année 2015**

## **RAPPORT MORAL 2015-2016**

Merci à vous pour votre présence à notre AG annuelle !

Je vous dois -avant toute chose !- des excuses pour la date tardive à laquelle nous tenons cette assemblée générale et vous assure que nous retrouverons dès l'année prochaine, le calendrier habituel qui nous réunit avant l'été signant ainsi le travail de l'année antérieure.

Au cours de l'année 2015, notre Conseil s'est réuni 8 fois et notre bureau à 8 reprises. Mais surtout notre activité associative au cours de l'année 2015 et les premiers mois de 2016 a été dominée par le travail de ré-écriture de notre PROJET ASSOCIATIF.

Souvenez-vous!

Notre dernier projet a été adopté en 2004 et avait pour terme annoncé l'année 2009...

Ce projet (2004/2009) centré sur l'association, ses établissements et ses services se caractérisait par une orientation stratégique forte articulée autour de :

- l'identification et la précision des missions et des actions conduites par l'ASFAD,
- la différenciation des établissements et des services,
- l'autonomisation de ces établissements et leur dotation en moyens adaptés à leurs activités (moyens humains, immobiliers, financiers, organisationnels et fonctionnels).

Ce chantier a pris du retard comme nos différentes Assemblées Générales annuelles ont pu vous en rendre compte.

Le retard le plus flagrant concernait le CHRS : son périmètre et sa structuration restaient à préciser ainsi que certaines de ses missions (urgence errance et service d'écoute).

Le CPOM -Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyen - du CHRS signé avec les services de l'Etat vient nous autoriser à mener les travaux d'organisation du CHRS à leur terme et réaliser ainsi les dernières adaptations.

Il devenait urgent et nécessaire qu'au terme de cette période d'une douzaine d'années et au terme des nombreux changements et adaptations internes conduits depuis 2006, nous fassions le point sur notre projet et l'examinions à la lumière de ces avancées et de ces organisations nouvelles mais aussi à la lumière des changements externes institutionnels, législatifs, réglementaires ainsi qu'aux contraintes financières..

Tous ces éléments devaient être pris en compte dans la ré-écriture de notre projet...

Tout au long de ces années passées, notre association s'est ouverte à des besoins et des publics nouveaux, différents par le genre et le motif de leur accueil ...

Pour autant, sommes-nous toujours cette association ouverte à la cause des femmes et surtout de celles qui sont victimes de violences conjugales ou intra familiales ?

Avons-nous su préserver, voire améliorer nos réponses en direction de ces femmes victimes de violences et continuer à faire vivre ce qui était constitutif de nos origines et de notre reconnaissance ?

Parallèlement à cette continuité associative avons-nous su élaborer des réponses diversifiées mais toujours adaptées aux besoins nouveaux et divers qui conduisent les unes et les uns à faire appel à nos services ?

Avons-nous su et pu faire la synthèse de cette histoire et réaliser cette adaptation à des besoins nouveaux sans oublier ou négliger nos origines et notre passé ?

Voilà quel était notre défi : évoluer, nous adapter sans rien renier ni oublier de notre histoire..

Oui, nous avons évolué ; oui, nous nous sommes diversifiés et adaptés en accueillant en particulier des femmes issues de l'errance et en grande difficulté sociale tout en élargissant nos réponses en matière de Protection de l'enfance ainsi qu'en matière d'insertion socio-professionnelle et d'élargissement de la capacité d'accueil de la petite enfance...

Cette adaptation et cette évolution se sont réalisées volontairement mais résultent aussi parfois des contraintes mais toujours, nous avons gardé les yeux sur notre boussole, fidèles aux droits des femmes et à l'égalité.

Au terme de ce travail collectif de ré-écriture de notre projet dont parfois la méthodologie a pu paraître brouillonne, nous sommes en mesure de préciser ce que nous voulons pour les années à venir et les développements maîtrisés que nous entendons conduire..

Nous vous présenterons tout à l'heure les perspectives et les mises en œuvre que nous pouvons dessiner pour notre avenir associatif ; un avenir que nous voulons encore plus militant, plus social et enfin davantage solidaire.

Parallèlement au travail sur le projet associatif, nous avons mené à son terme le CPOM.

Son aboutissement déterminait dans une large mesure notre capacité à conduire à son terme le projet de rénovation du « grand CHRS issu de la fusion avec le foyer Marie Josèphe en 2006 et l'association ARIA gestionnaire du foyer l'Oasis en 20073 ».

La signature de ce document permet au CHRS d'entrevoir enfin des perspectives de clarification de son périmètre (capacité d'accueil convenue à 183 places en insertion et 27 places d'urgence dont 12 dédiées aux femmes victimes de violence et leur(s) enfant(s)).

Ce CPOM acte aussi l'organisation de ces places, réparties entre un accueil résidentiel et un réseau d'appartements diffus.

Mais surtout, cette signature vient mettre un terme à la situation difficile vécue d'abord par les personnes accueillies dans le cadre de l'urgence errance. La clarification des règles d'accueil et des prestations délivrées dans ce cadre favorise l'accompagnement social de ces personnes et permet de répondre en particulier à la règle de « continuité du séjour » exigée par le CFAS qui en fixe l'obligation.

Nous remercions tous ceux qui ont permis ces avancées. Je veux remercier en particulier les personnels de la DDCSPP pour leur écoute et leur volonté de faire aboutir ces dispositions qui améliorent grandement les conditions de vie des personnes accueillies et facilite en retour l'exercice des professionnels engagés dans ce service. A terme, nous devons posséder un service d'hébergement d'urgence conforme aux besoins et attentes des publics mais conformes aux exigences éthiques et législatives.

Voilà, Mesdames et Messieurs ce que furent nos préoccupations majeures au long de cette année écoulée. C'est autour de ces deux grandes préoccupations que notre Conseil et notre bureau se sont réunis et que des groupes ad hoc ont fonctionné.

Notre assemblée va maintenant entendre le rapport financier et constater qu'après des années sombres, et pour la troisième année consécutive, nous présentons un résultat excédentaire. Nous l'expliquerons plus longuement mais retenez déjà qu'il résulte de cette phase de transition à laquelle nous tentons de mettre un terme.

Nous aurons à connaître succinctement des activités de nos établissements et services avant de terminer par une présentation de notre projet associatif.

JG KERGOSIEN  
Président,

**Rapport financier**

**De l'exercice 2015**

# Rapport de la Trésorière

## Note synthétique sur les comptes 2015

### 1. Au niveau de l'exploitation,

L'exercice 2015 de l'association se solde par un excédent comptable de 80 467 €

Cet excédent résulte principalement :

- Du résultat du Centre maternel : + 13 633 €
- Du résultat de l'UVMEP : + 15 379 €
- Du résultat de Multi Accueil : + 16 453 €
- Du déficit du Chantier Insertion : - 24 908 €
- Du déficit des missions associées : - 9 215 €
- De résultat du CHRS : + 86 137 €

1.1. Les résultats du Centre Maternel, de l'UVMEP et du Multi accueil sont générés principalement par une bonne maîtrise des charges. Il faut noter le bon niveau d'activité en termes d'heures facturées pour le Multi Accueil.

1.2. Le déficit du Chantier peut être considéré comme conjoncturel. En effet 2015 est une année de transition avec l'abandon de l'activité « nettoyage locaux » pour les particuliers au profit du renforcement de l'activité auprès des Institutionnels ou bailleurs.

1.3. Un déficit des « missions associées » qui est relativement faible et que l'on peut considérer comme reconductible hors éléments exceptionnels pour les prochaines années. Il faut noter qu'aucun frais de structure (charges communes et personnel « siège ») n'est affecté à ces activités.

1.4. Un excédent du CHRS de 86 137 € relativement comparable à l'exercice 2014. Un résultat qui traduit la configuration actuelle du CHRS quasiment identique à 2014 avec une capacité d'accueil total de 210 places. Une capacité reconnue dans le CPOM qui a été signé en juillet 2016 pour la période de 2016 à 2020 avec le projet d'exploiter la résidence Bretagne.

### 2. Au niveau de l'évolution de la situation financière

Bien évidemment, le résultat du CHRS permet en accord avec le financeur de solder le total des déficits antérieurs. En contrepartie une provision réglementée de 120 000 € a été constituée pour compenser les surcoûts du programme d'investissement (ascenseur et équipements de la résidence Bretagne).

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie de l'association ASFAD s'est améliorée sur 2015 de 282 000 € pour atteindre 1 391 000 € soit 2.6 mois de charges d'exploitation.

Ce niveau de trésorerie est nécessaire pour nos engagements futurs que sont les investissements estimés à 150 000 € pour la nouvelle résidence et les aménagements dans la résidence Brocéliande et les départs en retraite estimés à 340 000 € sur la période 2016- 2020.

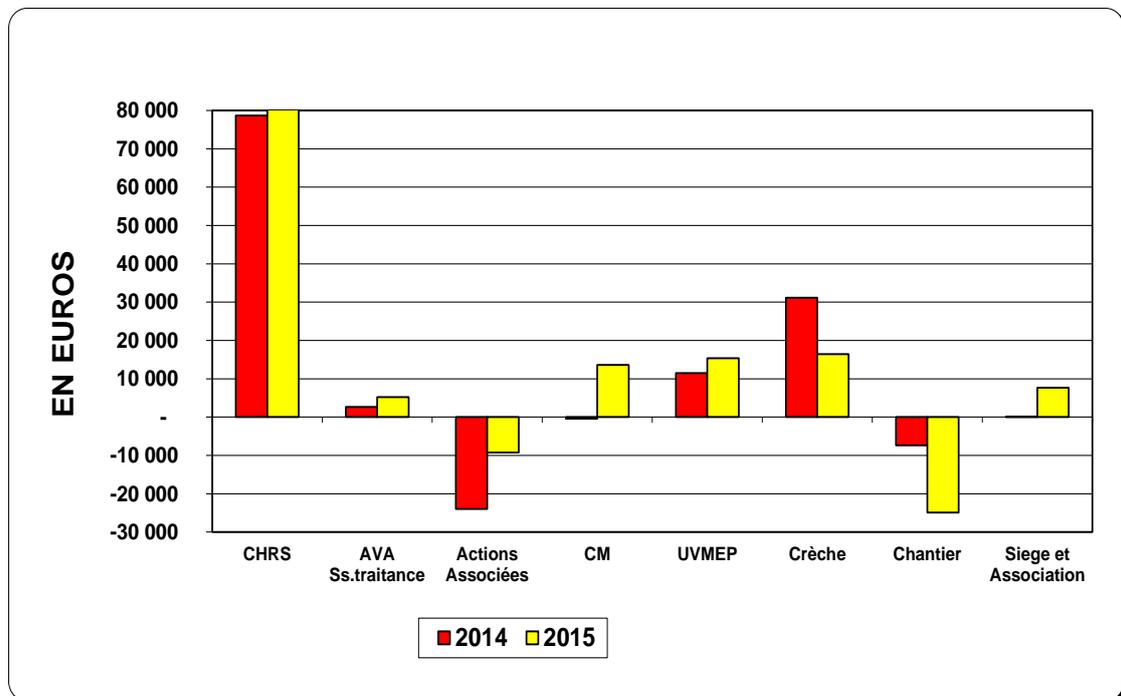
Pour Mme BAGNAUD  
Trésorière

Mme BATAILLE  
Administratrice

# Rapport de KPMG

## Pour l'exercice budgétaire 2015

	CHRS	AVA Ss.traitance	Missions Associées	Centre Maternel	UVMEP	Crèche	Chantier	Siege et Asso.	Retraitements	TOTAL
<b>RESULTAT COMPTABLE 2014</b>	78 717	2 687	- 23 976	- 424	11 471	31 139	- 7 367	78	- 8 942	<b>83 384</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE 2015</b>	86 137	5 239	- 9 215	13 634	15 380	16 453	- 24 909	7 698	- 29 949	<b>80 467</b>



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

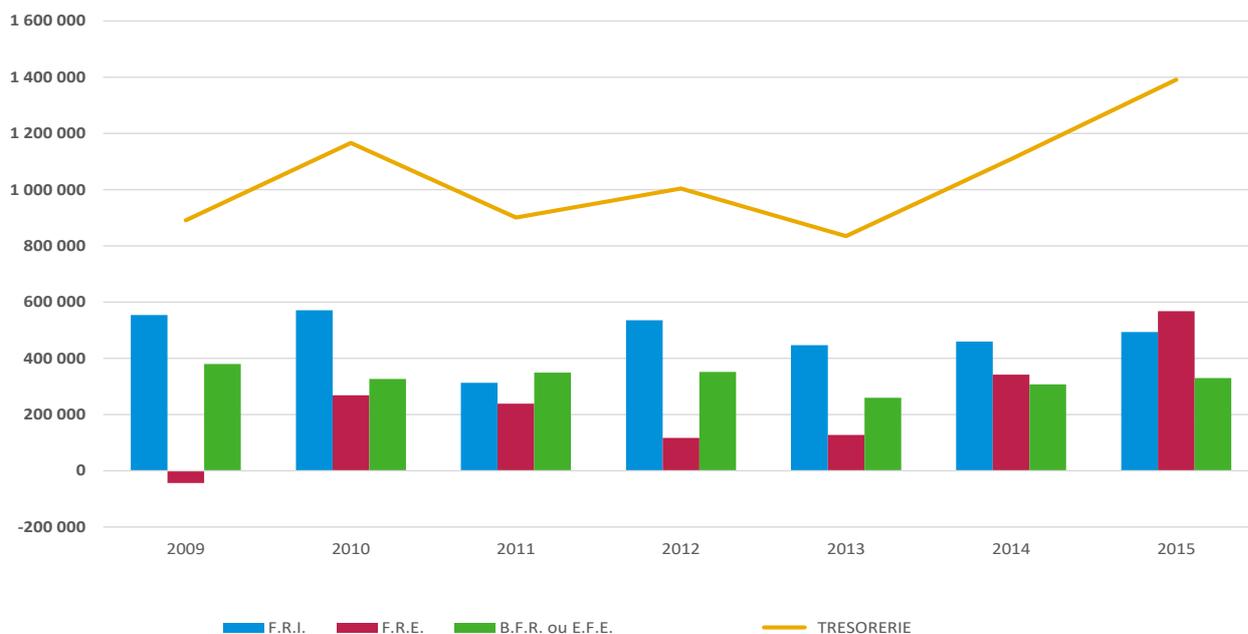
# Affectation des résultats 2015

	CHRS	AVA SSTRAITAN CE	Actions associées	Centre Maternel	UVMEP	Crèche	Chantier	Association et Siege	retraitements comptables	TOTAL
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>86 137</b>	<b>5 239</b>	<b>- 9 215</b>	<b>13 634</b>	<b>15 380</b>	<b>16 453</b>	<b>- 24 909</b>	<b>7 698</b>	<b>- 29 949</b>	<b>80 467</b>
REPRISE resultat n-2				- 10 117						- 10 117
<b>RESULTAT TOTAL AFFECTABLE</b>	<b>86 137</b>	<b>5 239</b>	<b>- 9 215</b>	<b>3 517</b>	<b>15 380</b>	<b>16 453</b>	<b>- 24 909</b>	<b>7 698</b>	<b>- 29 949</b>	<b>70 351</b>
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP	6 337			- 594						5 743
Dépenses non opposables aux financeurs variation IDR	18 442			8 081						26 523
<b>SOLDE RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>110 916</b>	<b>5 239</b>	<b>- 9 215</b>	<b>11 004</b>	<b>15 380</b>	<b>16 453</b>	<b>- 24 909</b>	<b>7 698</b>	<b>- 29 949</b>	<b>102 617</b>
Report à nouveau créditeur		5 239			15 380	16 453	- 24 909	7 698	- 29 949	10 088
Résultat sous contrôle des financeurs										-
Report à nouveau débiteur	110 579		- 9 215							101 364
Réserve d'investissement										-
Réserve de compensation	337			11 004						11 341
<b>RESULTAT AFFECTABLE</b>	<b>110 916</b>	<b>5 239</b>	<b>- 9 215</b>	<b>11 004</b>	<b>15 380</b>	<b>16 453</b>	<b>- 24 909</b>	<b>7 698</b>	<b>- 29 949</b>	<b>102 617</b>

<b>Réserves de compensations après propositions d'affectation du résultat 2015</b>	<b>337</b>			<b>31 873</b>						<b>32 209</b>
--	------------	--	--	---------------	--	--	--	--	--	---------------



# Une amélioration de la situation financière liée à l'absorption des déficits antérieurs



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

4

## Contacts

**Maryvonne KERVRANN**  
 Expert comptable –  
 Commissaire aux comptes -  
 Associée  
 KPMG SA  
 Tel: + 02 23 46 34 00  
 Mob: + 06 86 68 31 29  
 mkervrann@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

**Olivier COLLET**

~  
*Commissaire Aux Comptes*

~  
*Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires Aux  
Comptes de la Région de RENNES*

~  
*Siret: 390 532 539 00017 - A.P.E.: 741C*

*Association ASFAD  
146 A, rue de Lorient  
35000 RENNES*

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les adhérents**

<p align="center"><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2015</b></p>
---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ASFAD, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les justifications de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

<b>1 Passage des Sports - 35650 LE RHEU</b>	
<b>Tél. : 02.99.60.89.18</b>	<b>Fax : 02.99.60.95.91</b>
<b>e-mail : expert@cabinet-collet.org</b>	

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la sixième page de l'annexe :

- La subvention d'investissement de la ville de Rennes de 370.000 € pour le multi accueil est reportée au compte de résultat sur une durée de 20 ans pour atténuer les surcoûts d'amortissements.
- Une provision réglementée de 120 000 €, concernant le CHRS, a été autorisée par l'organisme financeur. Elle a pour objet l'anticipation des surcoûts liés à la construction d'un ascenseur dans la résidence Brocéliande.

## **II Justification des appréciations.**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ Estimations comptables  
Votre association constate à la fin de cet exercice comptable des fonds dédiés, tel que décrit en note "Fonds Dédiés" de l'annexe.  
Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des fonds dédiés s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'association pour les identifier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III Vérifications et Informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LE RHEU,  
Le 29 Juillet 2016  
Signature



<b>1 Passage des Sports - 35650 LE RHEU</b>	
<b>Tél. : 02.99.60.89.18</b>	<b>Fax : 02.99.60.95.91</b>
<b>e-mail : expert@cabinet-collet.org</b>	

**Rapport d'activités  
Par établissements  
ou services**

**Année 2015**



# Le Rapport d'Activité

Introduction

Jean-Luc BOISARD  
Directeur général

## Le rapport d'activité

### Principe de présentation :

*Au regard de la date tardive de l' AG 2016,  
seuls seront présentés les évènements particuliers  
qui ont marqué l'année 2015*

Asfad Association

## Le rapport d'activité

- **Remerciements aux équipes « invisibles » sans lesquelles les services n'existeraient pas :**
- Les services administratifs
- Les équipes d'accueil et de veille de nuit
- Les services généraux (hôtellerie, maintenance, intendance)

Absence de projet de service, de statistiques de leurs activités ... mais une sollicitation quotidienne !

Asfad Association



## Le Centre Maternel Ti an Ere :

Annyvonne ROGUE : directrice

## Le Centre Maternel

- Validation du projet d'établissement 2015-2019 le 1<sup>er</sup> mars 2015.

- L'évaluation externe 29 et 30 mars 2015 : une première pour l'établissement.

## Le Centre Maternel

Depuis 2008 : évolution du public avec une prise en compte de plus en plus significative des pères et compagnons.



Formation sur la conjugalité violente et ses incidences sur l'enfant.



## L'Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents :

Pascal GUILLOTEAU: chef de service

## L' Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents

### L'UVMEP : un service fortement sollicité

En 2015, 22 situations familiales ont été accompagnées par le service, soit 25 parents et 32 enfants.

Le taux d'occupation de 95%. Les 5% sont dus au délai entre une fin d'accompagnement et la mise en œuvre d'une nouvelle mesure.

## L' Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents

De nombreuses rencontres partenariales mais exclusivement lors de réunion à l'UVMEP faute de temps,

Une liste d'attente de visites à médiatiser qui s'allonge.



## Le Chantier d'insertion

Chantal MARTIN : Chef de service



## Le Chantier, l'Insertion par l'Activité Economique

### Les raisons qui nous ont amenés à réorienter nos activités :

- Développement de l'activité « nettoyage tertiaire »
- L'employabilité des salariés au terme de leur passage sur l'ACI
- Accès à des activités stabilisées et sécurisées
- Accès à des activités également sécurisantes limitant les risques psychosociaux
- Rationalisation de l'organisation apportant un accompagnement renforcé sur les postes de travail

## Le Chantier, l'Insertion par l'Activité Economique

### Nouvelle organisation de travail pour les professionnels :

- Encadrement permanent (taux d'encadrement 3,20 ETP) :
  - Ventilation des sites de production et redécoupage de l'organisation par niveau de difficultés.
- Professionnalisation de l'équipe de professionnels et de l'organisation :
  - formation autour de l'harmonisation des pratiques techniques et pédagogiques
  - formation du moniteur d'atelier « déménagement » aux techniques de nettoyage de locaux

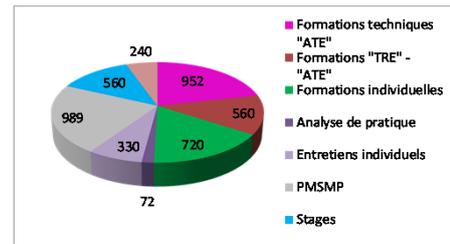
## Le Chantier, l'Insertion par l'Activité Economique

### Organisation :

- Une équipe de 8 personnes sur l'activité « logement », encadrée par un moniteur.
- Deux équipes comprenant 10 personnes sur le nettoyage tertiaire encadrées par 2 moniteurs.
- Passerelles organisées à l'interne entre les différents supports d'activités.
- Passerelles organisées à l'externe en centre de formation et en entreprise (PMSMP).

## Le Chantier, l'Insertion par l'Activité Economique

### 4423 heures réalisées sur l'accompagnement socio-professionnel :



## Le Chantier, l'Insertion par l'Activité Economique

### Objectifs :

- Doubler le temps consacré à l'accompagnement socio-professionnel afin d'apporter une réponse adaptée et renforcée à l'ensemble des problématiques rencontrées à destination de l'ensemble des personnes accueillies.



### L'insertion socio-professionnelle : les actions Inter Agir et Mosaïque de parcours

Pascal GUILLOTEAU : chef de service

## Mosaïque de Parcours

L'action s'adresse aux Femmes bénéficiaires des minima sociaux et en situation de monoparentalité. Il s'agit le plus souvent de Femmes éloignées de l'emploi en situation de vulnérabilité, d'exclusion, de rupture sociale, de précarité, avec un faible niveau de qualification et peu ou pas d'expériences professionnelles.

L'accompagnement proposé est psycho-social.

PRESCRIPTEURS	Nbre	%
CCAS	48	70%
CDAS	13	19%
AUTRES	8	12%
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>



41 personnes accompagnées 2015 sur 69 prescriptions.

## Inter-Agir

L'action « Inter'Agir » s'adresse aux Femmes ou aux Hommes bénéficiaires du RSA, en situation de précarité, sur le territoire rennais et souhaitant un accompagnement renforcé de leur démarche socio-professionnelle.

Notre financement permet l'accompagnement de 60 mesures par an.

	Prescriptions	Admissions
Total prescriptions étudiées en 2015	81	
personnes admises en 2014 et renouvelées en 2015		4
personnes orientées et admises en 2015		49
personnes admises en 2015 et renouvelées en 2015		2
<b>Total admissions</b>		<b>55</b>



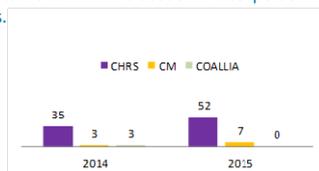
## Les A.A.V.A.

Toute personne prise en charge au CHRS, dans le cadre de l'Insertion Sociale, peut bénéficier d'un accompagnement par la Chargée d'Insertion Professionnelle et/ou demander à participer aux AAVA Hôtellerie et/ou Façonnage/Sous-Traitance.

Le CHRS a également signé une convention avec COALLIA et le Centre Maternel de l'Asfad permettant aux AVA d'accueillir des personnes orientées par ces structures.

Nombre de fiches de prescription reçues en 2015 :

**59**



## Les A.A.V.A.

En 2015 : ouverture d'un espace informatique au CHRS.

Cet espace est destiné aux résidentes, il est en partie réservé pour l'insertion professionnelle.

Avec la présence de la chargée d'insertion professionnelle.



## Rapport d'activité 2015 Multiaccueil M'Ti moun

Madame Radigue  
Directrice

## Multi accueil M'Ti moun



ACTIVITE	TOTAL <u>2015</u>	Rappel chiffres 2014
Nombre d'heures proposées	122 130 h	122 130 h
Nombre d'heures facturées	88 922.20 h	86 553 h
Nombre d'heures réalisées	71 505.53 h	69 042 h

Le contrat signé entre la famille et la directrice du multi accueil est un outil pédagogique.

## Multi accueil M'Ti moun



### CAF : Fonds d'accompagnement « Publics et Territoires »

#### Les objectifs :

- Mise en place d'actions spécifiques auprès des enfants âgés de plus de 20 mois, axé sur le langage verbal et non verbal, nommé « atelier expression ».
- Mise en place d'une suppléance pour l'accueil des enfants en urgence. Les mamans sont hébergées dans le cadre de l'urgence, à l'Asfad.
- Soutien à l'accueil et à l'accompagnement.

## Multi accueil M'Ti moun



### Mise en place de groupes thématiques à l'Asfad

- Le groupe « Petite Enfance »
- Le groupe « Parentalité »

## Multi accueil M'Ti moun



### Pour 2016 :

- Augmentation des temps d'activité « atelier expression » sur l'après-midi, à partir de jeux moteurs.
- Mise en place de la GPEC.



## Le service de prévention des violences conjugales et intrafamiliales

Hubert LEMONNIER : chef de service

## Le service de Prévention des Violences Conjugales

### 4 actions :

- \* Ecoute Téléphonique spécialisée 24h/24 : N° 02 99 54 44 88
- \* Poste d'assistant social à l'Hotel de Police (*intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie*)
- \* 5 appartement en A.L.T. (Allocation de Logement Temporaire, avec accompagnement social associé)
- \* Accueil de jour pour femmes confrontées à des violences au sein du couple ( depuis fin 2012) .

## Le service de Prévention des Violences Conjugales

### L'accueil de jour :

- 109 femmes accompagnées par éducatrice spécialisée
- 33 femmes (*et un enfant*) accompagnées par psychologue

## Le service de Prévention des Violences Conjugales

### Les demandes d'hébergement d'urgence violence :

- \* 266 demandes pour hébergement femmes seules ou avec enfants
- \* 43 réponses positives
- \* 223 réponses négatives



Fin d'année 2015 :  
réaménagement des espaces pour mieux répondre aux demandes



## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Hélène CHAUVIGNE : Directrice

## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Au-delà de l'activité du CHRS, à savoir l'hébergement d'urgence et d'insertion complétée par une activité AAVA

### L' Année 2015 a été marquée par 4 faits majeurs :

- Mise en œuvre du projet d'établissement
- Négociation du CPOM: premières démarches
- Evaluation externe
- Mise en place du SIAO insertion sur le territoire rennais

## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

### MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

- Distinction de l'accompagnement
  - « dans les murs » (résidence Brocéliande)
  - Et « hors les murs » (résidence Patton, foyers éclatés et baux glissants)
- Rapprochement des deux urgences : 27 places d'urgence, dont 12 dédiées aux femmes victimes de violence conjugale
- Réflexion sur la création d'un troisième AAVA

Les services d'hébergement ont entrepris l'écriture de leur projet de service. Ce travail n'est pas finalisé pour tous les services

## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

### Mise en place du SIAO

Les évaluations de demandes d'hébergement sont réalisées dans les structures d'accueil, puis étudiées en commission technique SIAO à laquelle nous participons

⇒ **Changement dans nos procédures d'admission**

Alors qu'auparavant les personnes accueillies en insertion venaient principalement de l'hébergement d'urgence de l'Asfad, aujourd'hui, elles viennent majoritairement de l'extérieur

## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

### LE CPOM

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la DDCSPP au cours de l'année 2015 pour aboutir à un CPOM en 2016.

#### Points importants du CPOM :

- Arrêter la capacité d'accueil du CHRS
- Reconnaître certaines activités dans le périmètre du CPOM: écoute spécialisée, accueil 24h/24 pour l'HU, 3<sup>ème</sup> AAVA...
- Inscrire dans le CPOM le projet de création d'une résidence ERP

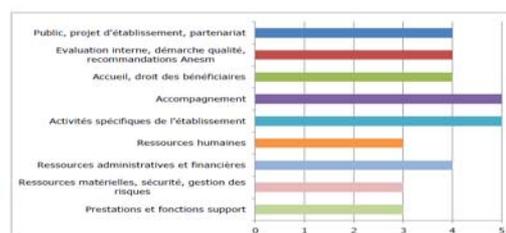
## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

### L'ÉVALUATION EXTERNE

- Travail qui a été mené avec le cabinet DHCM de avril à septembre 2015
- Satisfaction quant aux conclusions de l'évaluation externe

## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Graphie



Niveau 1 : Inacceptable, dangereux  
Niveau 2 : Insuffisant  
Niveau 3 : Moyen  
Niveau 4 : Bon  
Niveau 5 : Excellent



### Approbation des rapports :

- \* moral ?
- \* financier ?
- \* d'activités ?



### Le projet associatif

Jean-Georges KERGOSIEN – Jean-Jacques DANTON

## Le nouveau projet associatif

### 1. Rappel du contexte

- Dernier projet associatif : 2004
- Les fusions 2005 et 2007
- A partir de 2007, évolution du contexte législatif, financier = contraintes plus fortes
- À partir de 2008, différenciation et autonomisation des établissements

## 2. La méthodologie de la ré écriture

### 2. Une démarche participative

- Création d'un **Comité de pilotage** avec des membres du Conseil d' Administration, un.e salarié.e de chaque champ d'activité, des cadres, une représentante du C.E.
- L'appui des **groupes thématiques**
- L'accompagnement par le **CREAI**, Pascal THEBAULT
- **L'écriture définitive confiée à un tiers**, Christine BARBEDET
- ... Et se donner du temps à l'échange...



### 3. Le diagnostic

### 3. Le diagnostic

#### 3. Les principaux points forts :

- L'expertise et l'engagement du Conseil d' Administration
- L'expertise professionnelle reconnue par les partenaires
- La diversité des missions = une richesse
- La volonté affichée du respect des personnes et de leurs droits
- La bonne connaissance des publics
- La recherche permanente d'amélioration de la communication

### 3. Le diagnostic

#### 3.2 Les principaux points faibles :

- La lenteur de réalisation de certains projets du fait des contraintes externes
- Les actions développées peu valorisées
- L'insuffisance de la représentation de la société civile
- La communication interne et externe améliorables
- Le manque parfois de formalisation

### 4. Les objectifs du projet associatif

#### 4.1 Les objectifs de la réécriture du projet associatif :

- Développer une vision prospective
- Inscrire le projet dans « son » histoire
- Définir collectivement nos valeurs et nos engagements
- Prendre en compte la réalité d'aujourd'hui

#### Avec pour conséquences :

- Rapprocher valeurs et engagements
- Favoriser la lisibilité des missions de l' Asfad
- Préciser notre périmètre d'intervention avec l'ensemble de nos partenaires
- Faire évoluer la gouvernance

## 4. Les objectifs du projet associatif

### 4.2 La ré affirmation des valeurs et principes

Promouvoir un projet de société inclusive, égalitaire et citoyenne par :

- Le renforcement de l'**action militante**
- L'affirmation des valeurs de l'**économie sociale et solidaire**
- Le développement de la **citoyenneté** (*engagement dans la vie de la cité, bénévolat et participation des personnes accueillies...*)
- La consolidation de notre inscription sur le territoire et le travail en réseau

## 4. Les orientations du projet associatif

### 4.3 Les orientations transversales associatives

- **Faciliter l'inclusion sociale** (*accès aux droits et accompagnements : droits sociaux, habitat, insertion socio professionnelle, santé...*)
- **Agir contre les violences conjugales et intrafamiliales** (*contribuer avec les partenaires aux démarches de prévention, prise en compte des enfants...*)
- **Soutenir la parentalité** (*pour le public hébergé ou non*)
- **Favoriser la participation des personnes accueillies et accompagnées** (*soutenir la citoyenneté*)

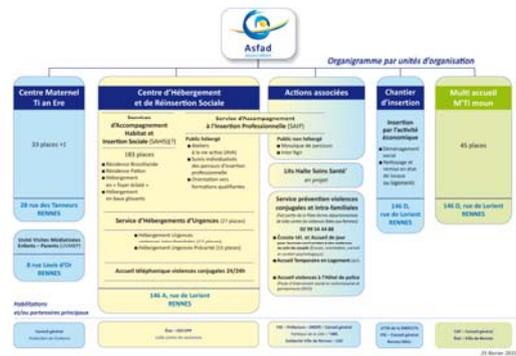
## 4. La nouvelle structuration de l' Asfad

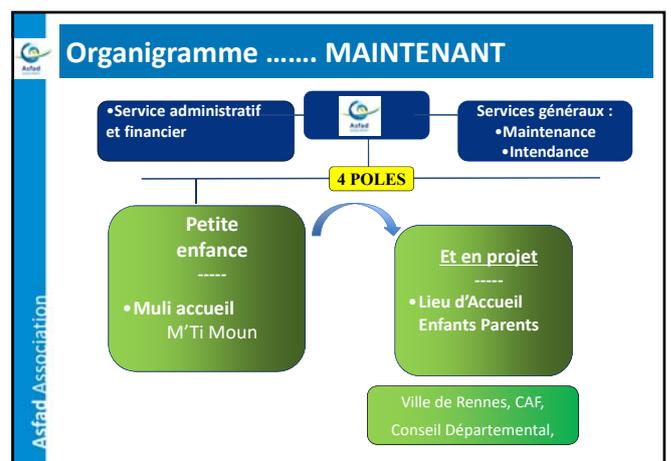
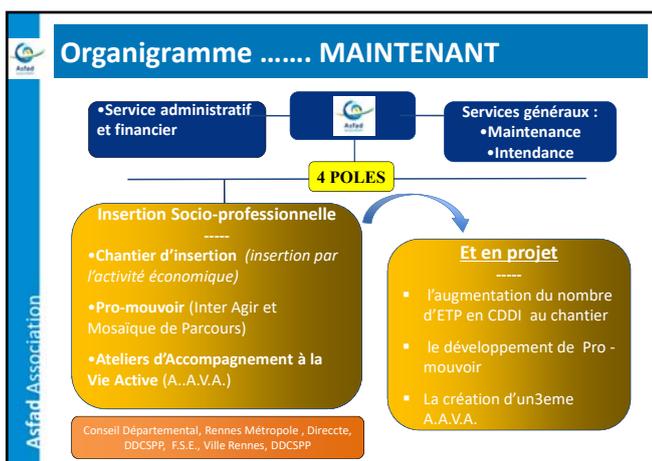
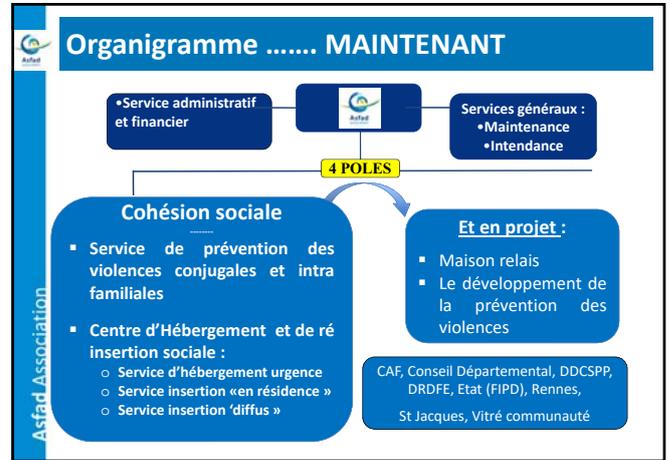
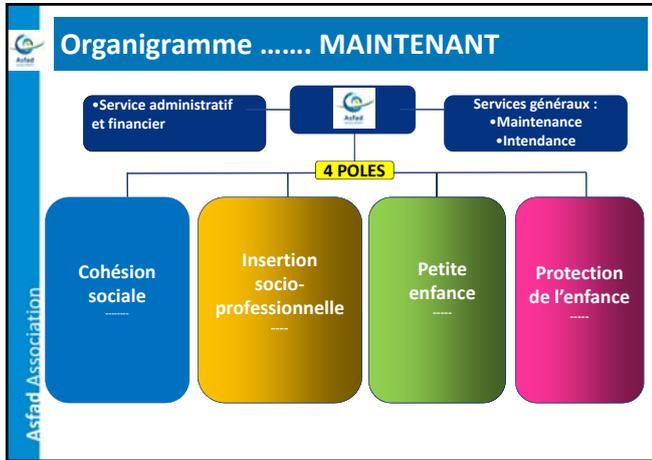
### 4.4 La structuration des activités de l' Asfad

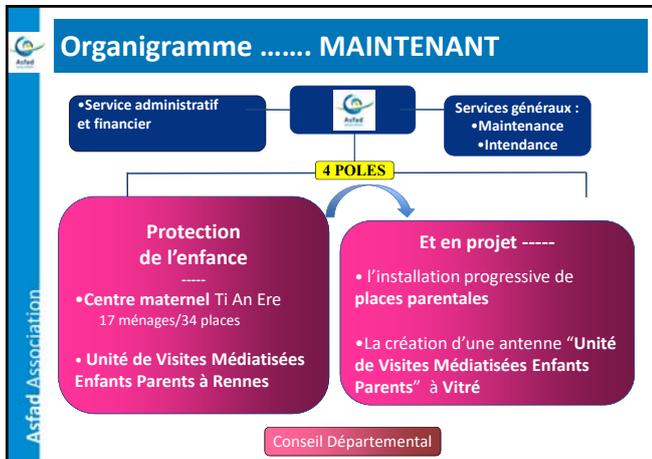
➤ **Création de 4 pôles :**

- Cohésion sociale (*hébergement, prévention des violences conjugales et intrafamiliales, logement adapté*)
- Insertion socio-professionnelle (*AAVA, Chantier, Pro-mouvoir,*)
- Petite enfance (*Multi accueil*)
- Protection de l'enfance (*centre maternel, UVMEP*)

## Organigramme ..... AVANT







**L'orientation prioritaire en 2017 :**  
**le renforcement de la gouvernance**  
**ou**  
**la gouvernance revisitée ...**

**La priorité : le renforcement de la gouvernance**

Dès maintenant :

- La création du comité de suivi auquel seront soumis les fiches actions

A mettre en œuvre en 2017 :

- Les « Asfadiennes » (journées d'études studieuses et conviviales)
- La création des conseils de pole

Réflexions à initier au cours de l'année 2017 :

- La place des bénévoles
- Le positionnement des 3 niveaux de :  
D'élaboration..... de consultation ..... de décision

**Et les autres orientations associatives ...:**

## Les autres orientations associatives...

- Actualiser le Document Unique de Délégations (D.U.D.) :
- Maintenir/développer la dynamique associative pour les thématiques « transversales » (*ex : parentalité, santé ...*)
- Prolonger et finaliser la réflexion engagée pour la création d'un fonds inter associatif
- Renforcer l'implication de l'Asfad sur le territoire (*plans départementaux, partenariats, appels à projet...*)

## Renouvellement du Conseil d'Administration

## Article 10 : le Conseil d'Administration

L'Association est gérée par un conseil composé de 12 à 18 membres élus par l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration est constitué de **4 collèges** :

- le **collège des personnes physiques** issues de la société civile : 8 sièges de titulaires minimum
- le **collège des personnes morales** : deux sièges de titulaires et deux sièges de suppléants,
- le **collège des représentants légaux des enfants accueillis au multi accueil** : 2 sièges de titulaires,
- le **collège des personnes accueillies ou accompagnées** : 2 sièges de titulaires

## Renouvellement du Conseil d'Administration

Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
Mme BERTEAU	Mme BAGNAUD	Mr FERLICOT
Mme FAYOLLE	Mr DANTON	Mme RADULESCU
Mme GUILLORET	Mme FEUILLU	Mme TANGUY-PRIGENT
Mme MILLON	Mr KERGOSIEN	<b>Collège personnes morales</b>
Mme MENEZ		Mme GUILLAUMEUX
Mme RAYSSIGUIER		Archipel Habitat- (ADO HLM)
Mme VILBERT		Mr LE FERRAND
Mme VINCENT		Equipe mobile Guillaume Régnier

**Merci de votre présence.**

**Nous vous invitons à nous rejoindre  
pour le pot de clôture**



**Siège social**  
146 D rue de Lorient  
CS 64438  
35044 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 59 60 01  
Fax 02 99 59 24 28  
siege@asfad.fr

[www.asfad.fr](http://www.asfad.fr)